

SYLVAFAUNE

bilan après un an



SYLVAFAUNE : QU'EST-CE QUE ?

À l'instar d'Agrifaune, SylvaFaune a été imaginé par l'ONCFS et validé par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement pour essayer de sortir d'une impasse.

Cette démarche concertée et partenariale vise à donner les moyens aux gestionnaires forestiers et cynégétiques, sur une unité de gestion donnée, pour :

- partager un même constat sur la dynamique des peuplements forestiers et des populations d'ongulés ;
- construire dans la concertation des objectifs partagés.

OBJECTIF DE SYLVAFAUNE

Le but est de maintenir une population de cervidés compatible avec le renouvellement de la forêt dans des conditions économiquement acceptables pour le forestier (code de l'environnement) et de préserver la biodiversité. Ce qui permettra de maintenir une chasse durable. Alors, après un an de déploiement de la démarche, où en est-on ?

UN ACCUEIL TRÈS MITIGÉ DES CHASSEURS EN RÉGION

Une fois les 13 sites sélectionnés par le Copil national, les sites labellisés SylvaFaune ont été proposés aux régions pour mettre en œuvre les comités de pilotage locaux. Alors que l'ensemble des représentants nationaux s'étaient accordés sur la procédure et la désignation des sites, le résultat après un an de travail est très faible. Seuls 4 sites sur les 13 ont démarré. Quelques raisons à ce manque d'enthousiasme des chasseurs :

- par cette méthodologie (faire remonter au niveau national les propositions tant par les chasseurs que les forestiers sans concertation préalable), tous les partenaires localement

01
Face-à-face de deux jeunes cerfs
(Cervus elaphus).
© Photographie :
Sylvain Gaudin – CRPF CA
© CNPF.

02
Jeunes cerfs.
© Photographie :
Patrick Blanchard.



02

n'ont pas été mis au courant dès le début des remontées faites à Paris, mais seulement une fois les sites validés au niveau national. Ceci a suscité des mécontentements des chasseurs sur des sites proposés par les forestiers ;

- l'existence de projets locaux en cours de réalisation (programme Interreg dans le Jura par exemple) a aussi été mise en avant pour ne pas participer à cette initiative, alors que ces projets pouvaient s'intégrer dans la démarche ;
- l'ONCFS qui devait animer les premières réunions en région n'a pas eu le temps de toutes les réunir ;
- nous pouvons peut-être avancer une mauvaise communication sur le rôle de SylvaFaune par les instances nationales, au moins dans le monde de la chasse.

À noter que les quatre sites qui ont démarré sont issus initialement de propositions faites par les partenaires de la chasse. Comme par hasard, les sites proposés par la forêt privée n'ont pas suscité un enthousiasme des chasseurs à ce niveau...

ET MAINTENANT, QUELLES SONT LES PRIORITÉS ?

Il a été priorisé par le comité national de déployer la démarche SylvaFaune sur les trois massifs suivants :

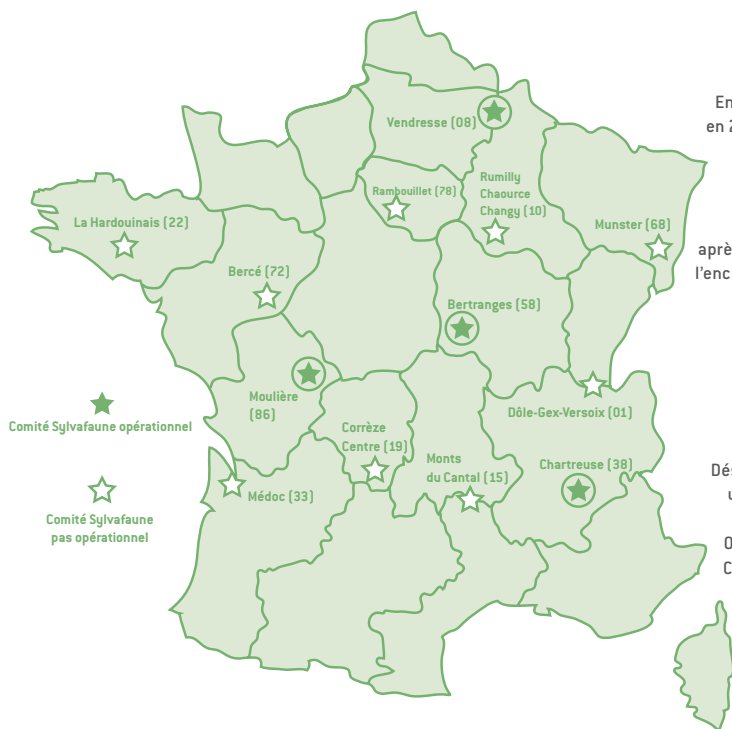
- Massif du Médoc, essentiellement de la forêt privée dans un contexte d'ACCA ;
- Vallée de Munster, avec une prédominance de forêt communale dans un contexte alsacien (loi locale chasse) ;
- Bercé, dont les deux tiers sont en forêt privée.

Ces trois sites ne poseront *a priori* pas de problème, les chasseurs locaux ne se sont pas opposés.

En parallèle, il sera tenté de convaincre les chasseurs des trois sites suivants pour entrer dans la démarche :

- Rumilly-Chauroux, dont les parties boisées sont pour les deux tiers publiques ;
- Dôle-Gex-Versois, avec la même proportion dans les statuts fonciers ;

TERRITOIRE SYLVAFAUNE PRÉSELECTIONNÉ PAR COPIL NATIONAL



- Corrèze Centre, dont les forêts sont quasiment toutes privées.

La présentation des premiers résultats sur les premiers sites du réseau fera peut-être comprendre aux FDC actuellement réticentes l'intérêt d'entrer dans une nouvelle démarche de gestion des populations. Espérons que les nouvelles dispositions législatives favoriseront ces changements d'attitudes.

ENSEIGNEMENTS À EN TIRER

Sylvaune peut se lire comme une initiative pour mettre en place une nouvelle façon de se concerter afin de mieux partager les tenants et aboutissants de chacun. Mais la réticence des chasseurs montre d'une certaine manière leur faible volonté de s'impliquer dans ce processus de concertation. Si les contacts et la volonté d'agir avec les forestiers sont concrets au niveau de la FNC (la FNC est membre du Copil Sylvaune), cela ne veut pas dire que les FDC suivront les directives nationales de leur structure représentative. La FNC n'a donc pas de poids suffisant pour influencer les FDC. Négocier avec la FNC ne change pas grand-chose localement.

La méthode est intéressante par ailleurs et peut aboutir à des actions concrètes bénéfiques pour tous. Mais la seule animation par un animateur extérieur (ONCFS) suffira-t-elle ? Ne faut-il pas modifier certains équilibres réglementaires pour redonner dans la durée, à un relais local qui pourrait être la DDT, la capacité d'agir et de remplir pleinement ces missions dans ce domaine. À noter que la proposition de développer Sylvaune sur le site de Bercé a ralenti voire stoppé les négociations en cours. Ainsi, en l'absence d'un animateur, les actions n'ont pas évolué depuis un an alors qu'auparavant il y avait des échanges fructueux entre les partenaires. La mise autour d'une table de l'ensemble des partenaires est bénéfique. Des résultats sont positifs, mais seulement sur quelques sites. Seul le site des Ardennes propose actuellement une augmentation significative des plans de chasse, s'il y a augmentation des dégâts. Sur les trois autres sites, nous n'en sommes encore qu'à la cartographie et à la prise d'ICE supplémentaire. Reste à agir concrètement... La question reste donc entière. Suffira-t-il de développer des outils de concertation alors que l'on constate que les moyens humains qui seraient nécessaires ou la volonté de participer des acteurs font parfois défaut ? Cela amène à devoir envisager par ailleurs une évolution de la gouvernance dans ce domaine de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Pierre Beaudesson, Renaud Klein

D'après Jean-Michel Soubieux – présentations en 2013 et 2014

03



03
Enclos mis en place en 2006, photo prise 2 ans plus tard, en 2008.

04
Photo prise 8 ans après l'installation de l'enclos : la végétation s'est développée à l'abri de la dent du gibier.

© Photographies (03, 04) : Camille Guerin.

05
Désert végétal dans un enclos à gibier.
© Photographie : Olivier Martineau – CRPF PACA © CNPF.

04



05